

AR Prefecture

016-200050094-20211215-DEL2021151203-DE  
Reçu le 17/12/2021  
Publié le 17/12/2021

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021**

Le quinze décembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme, le 9 décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Séance n°7 du 15/12/2021

Délibération n°DEL2021151203

Objet : présentation des frais salariaux sur le programme Leader 2014-2022 sur le projet du CIVAM du Pays du Ruffécois.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 27  
Nombre d'excusés : 6 dont 2 avec pouvoir  
Nombre d'absents : 7

Secrétaire de séance : Madame ROCHE Nadine

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents :** M. Christian CROIZARD – M. Laurent DANÈDE – M. Franck BONNET – Mme Brigitte FOURÉ – Mme Frédérique MANDIN – Mme Anne-Marie BERNARD – M. GAURON Jean-François - M. Jean-Luc TESSIER – M. Louis ZULIAN – Mme Anne TEILLET – Mme Nadine ROCHE – Mme Agnès BAUDRILLART.

**Etaient excusés avec pouvoir :** M. Renaud COMBAUD pouvoir à Mme FOURÉ - M. Jean-Marie PANTIER pouvoir à Mme BAUDRILLART Agnès.

**Etaient excusés :** M. Jean-Marc DE LUSTRAC – M. BEAU Jacques.

**Etaient absents :** M. RAINETEAU Jean - Mme Véronique LAMAZIÈRE - M. Jean-Guy GUYON - Mme MARIE-BERNARD Dominique.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents :** M. Pascal JOURDAN – M. Thierry BASTIER – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - M. Xavier MATHIEU – M. Pierre POUX - M. Fabrice GEOFFROY – M. POINSET Cyril - M. Jean-Claude THOMAS – M. Guy STYNS – Mme Louisa ASHBOLT – Mme Huguette VIEYRES-TEILLET – Mme Christine CREMOUX – Mme Séverine GUILLONNEAU – Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA – M. Clauddy SEGUINAR.

**Etaient excusés :** M. Paul FORT – M. Pascal BŒUF.

**Etaient absents :** M. Hubert THOMAS – M. Jean-François JOBIT – Mme BELLANGER Catherine.

**PRÉSENTATION DES FRAIS SALARIAUX SUR LE PROGRAMME LEADER 2014-2022 SUR LE PROJET DU CIVAM DU PAYS DU RUFFÉCOIS :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la sélection du PETR du Pays du Ruffécois pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 lors de la Commission Permanente de l'ex Région Poitou-Charentes ;
- Vu la convention et ses avenants liant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Services et de Paiement et le Groupe d'Action Locale du Pays du Ruffécois du 15 novembre 2016 ;
- Considérant la demande de subvention pour le projet : « Travaillons Ensemble pour Relocaliser nos filières, notre alimentation et nos emplois autour de nos fermes en agroécologie (TERRITOIRE) » porté par le CIVAM du Pays Ruffécois.

**AR Prefecture**

016-200050094-20211215-DEL2021151203-DE  
Reçu le 17/12/2021  
Publié le 17/12/2021

- Considérant que la possibilité de financer des frais salariaux sur certaines fiches action nécessite l'accord du comité syndical du PETR.
- Considérant l'avis d'opportunité favorable du comité de programmation du GAL pour ce projet en date du 11/10/2021.

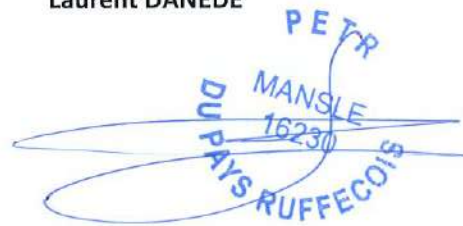
Monsieur le Président présente le projet du CIVAM qui consiste à accompagner et former des agriculteurs sur la thématique de la valorisation des productions locales.

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** que le CIVAM du Pays du Ruffécois présente son projet « Travaillons Ensemble pour RelocaliseR nos filières, notre alimenTation et nos emplOis autour de nos feRmes en agroEcologie (TERRITOIRE) avec des frais salariaux.
- **AUTORISE** le Président du PETR ou Monsieur le Président du GAL à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés.

**Certifié exécutoire la présente délibération**  
**Le Président,**

**Laurent DANÈDE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.